

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D143

Séance du 25 février 2010 - Convocation du 18 février 2010

Compte rendu affiché le 5 février 2010

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Delphine ROGER

Présents :

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme LEBAHAR, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, Mme RIVE-OLLIVIER, M. AUROY, Mme GOYON, M. VALETTE, M. CLARET, Mme MARMONIER, M. GOJON, Mme CHIGNARD, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mlle FERNANDES, Mlle ROGER, M. MACHURAT, M. MARTIN-RABAUD, Mme ORIOL, Mme CORSET, M. MANIKAS.

Absents représentés

Mme BROSSARD par Mme RIVE-OLLIVIER, Mlle COIN par Mlle FERNANDES, Mme BARTHOD par Mme ORIOL, M. DESBOIS par M. MARTIN-RABAUD.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	25
Votants	29
Exprimés	29

Objet : Financement informatique : Médecine scolaire

Le Centre médico-scolaire compétent pour les écoles primaires du canton est basé dans les locaux de l'Ecole de la Tatière de Neuville-sur-Saône.

Il est nécessaire aujourd'hui de renouveler le matériel informatique du Centre médico-scolaire afin d'avoir un équipement plus performant et un meilleur accès à Internet.

Par délibération en date du 23 septembre 2004, il avait été trouvé un accord avec les communes du canton afin qu'elles participent au financement des équipements. En effet, c'est la commune de Neuville-sur-Saône qui avance les frais pour le centre qui concerne les élèves des communes du canton.

Le Conseil Municipal est invité à renouveler ce dispositif pour 2010, la dépense étant répartie en fonction du nombre d'élèves concernés de chaque commune.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la norme comptable et budgétaire M14,
- VU le Budget Primitif,
- VU la délibération en date du 23 septembre 2004,
- Considérant qu'il est nécessaire de renouveler l'équipement informatique du Centre médico-scolaire afin d'en favoriser le fonctionnement,
- **APPROUVE l'achat d'un nouvel équipement informatique pour le centre médico-scolaire, achat qui sera réparti entre les communes du canton au prorata de leur nombre d'élèves concernés,**
- **DIT que les crédits sont prévus au Budget Primitif,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute opération relative à l'application de la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Neuville, le 25 février 2010
Le Maire,
Jean-Claude OLLIVIER.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 03/03/2010
- Publication ou affichage le 03/03/2010
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 3 mars 2010

Jean-Claude OLLIVIER, Maire.